

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)**

### **Article 1 – Objet**

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations contractuelles entre *FestiFun L&M* (ci-après "le Loueur"), dont le siège social est situé à 245 rue Joliot Curie à Vedène, France, et toute personne physique ou morale souhaitant louer des jeux gonflables auprès du Loueur (ci-après "le Client").

### **Article 2 – Acceptation des Conditions Générales de Vente**

Toute réservation auprès du Loueur implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le Client. Ces CGV prévalent sur tout autre document ou condition émise par le Client.

### **Article 3 – Modalités de réservation**

- Le Client peut effectuer une réservation par téléphone, e-mail ou via les réseaux sociaux de *FestiFun L&M*.
- La réservation sera considérée comme ferme et définitive après confirmation écrite du Loueur et réception du paiement d'un acompte de 30 % du montant total de la location.

### **Article 4 – Tarifs et modalités de paiement**

- Les prix de location des jeux gonflables sont ceux indiqués sur les devis de *FestiFun L&M*. Ils sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (TTC).
- Les modes de paiement acceptés sont : virement bancaire, chèque, espèces.
- Toute prestation non réglée dans les délais impartis donnera suite à un encaissement du chèque de caution.

### **Article 5 – Livraison et installation**

- La livraison et l'installation des jeux gonflables se feront à l'adresse indiquée par le Client, sous réserve d'accès adapté pour les véhicules de livraison.
- Le Client s'engage à être présent ou à désigner une personne pour accueillir le Loueur lors de la livraison et de l'installation.
- Les jeux gonflables sont livrés montés par le Loueur ou un prestataire agréé. Le démontage est également pris en charge à la fin de la période de location.

### **Article 6 – Utilisation du matériel**

- Les jeux gonflables sont loués en parfait état de fonctionnement. Le Client s'engage à en faire un usage raisonnable et conforme aux instructions fournies.
- Le Client est responsable de la surveillance des utilisateurs des jeux gonflables pendant toute la durée de la location.
- Toute dégradation, perte ou vol du matériel pendant la période de location sera à la charge du Client, sauf si le dommage est dû à une cause non imputable au Client (cf contrat de location).

### **Article 7 – Responsabilité**

- *FestiFun L&M* décline toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident lié à une utilisation non conforme des jeux gonflables.

- Le Client est tenu de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels causés aux biens ou aux personnes lors de l'utilisation du matériel loué.

#### **Article 8 – Annulation et modification de la réservation**

- En cas d'annulation, l'acompte ne sera pas remboursé.
- En cas de force majeure (intempéries, restrictions gouvernementales, etc.), une nouvelle date pourra être fixée sans frais supplémentaires ou l'acompte sera remboursé.
- Pour toute annulation pour raison de pluie, sans respect du délai de quatre (4) heures précité, pour nous avertir, le contrat sera dû à 30% si l'installation n'a pas débuté, et en totalité dès lors que l'installation de la structure a débuté par FESTIFUN L&M ou que la structure a été mouillée.

#### **Article 9 – Force majeure**

Le Loueur ne pourra être tenu pour responsable des retards ou des manquements dans l'exécution des prestations en cas de force majeure, tels que définis par la loi française (intempéries, grèves, catastrophes naturelles, etc.).

#### **Article 10 – Litiges**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout différend relatif à leur interprétation et/ou exécution sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de *FestiFun L&M*.